

SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

Présents : M. ELSSEN, Président,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, M.
KRIESCHER, Mmes FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN-DE-WAUWER,
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. CORMAN, Chef de corps remplaçant.
Mme DOPPAGNE, Secrétaire.
[Décisions n°0047 à 0066]

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 15.

Entendu Monsieur le Président excuser Mmes LEVEQUE, MONVILLE, et Mr YLIEFF.

0047 Procès-verbal des résolutions prises au cours des séances du Conseil de Police du mardi 30 juin 2015 - Approbation

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 30 juin 2015.

0048 Finances - Modification budgétaire 2015

Entendue la présentation faite par le Comptable spécial ;

Entendu Monsieur KRIESCHER déclarer que dans d'autres entités, la position de l'Etat fédéral qui se décharge au détriment des communes est contestée, s'interroger s'il s'agit ici d'une manœuvre ou d'une certaine logique ;

Entendu Monsieur DEGEY constater qu'il y a eu un boni au compte mais qu'une recette fait cependant défaut ;

Entendu le Comptable spécial préciser que l'impact principal au niveau des zones de police se trouve dans l'augmentation des cotisations de pensions et souligner le fait que la subvention provenant du Fédéral a tendance à stagner au contraire des dotations communales ;

Entendu Monsieur le Président espérer que pour l'avenir, il y ai davantage d'alignement en l'augmentation des subventions fédérales et des dotations communales ;

Entendu Monsieur AYDIN constater que le recalcul de l'indexation est réalisé automatiquement par le pouvoir fédéral, estimer que bien qu'un fond de réserve soit constitué, il ne pourra perdurer longtemps ; déclarer que la situation n'est pas glorieuse

CONSEIL DE POLICE - SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

au niveau du budget extraordinaire qui se révèle en mali et que tout ne peut être imputé au recalcul effectué par le pouvoir fédéral ; en conclure que les chiffres ne sont pas très réjouissants ;

Entendu le Comptable spécial rappeler qu'il n'est pas opportun de se focaliser sur le négatif du budget extraordinaire car c'est le budget ordinaire qui importe ;

Par 43, 72 voix POUR et 38, 65 ABSTENTIONS ;

DECIDE

Le budget ordinaire de la police locale de l'exercice 2015 est modifié et le nouveau résultat est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après:

	Balance des recettes et dépenses		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/M.B. précédente	19.695.420,71	19.695.420,71	0,00
Augmentation	257.269,37	492.474,34	-235.204,97
Diminution	22.863,39	258.068,36	235.204,97
Nouveaux résultats	19.929.826,69	19.929.826,69	0,00

Le budget extraordinaire de la police locale de l'exercice 2015 est modifié et le nouveau résultat est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après:

	Balance des recettes et dépenses		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/M.B. précédente	500.000,00	500.000,00	0,00
Augmentation	168.309,02	168.309,02	0,00
Diminution	0,00	0,00	0,00
Nouveaux résultats	668.309,02	668.309,02	0,00

0049 Personnel - Mobilité - Phase 2015/04 - Ouverture d'emplois

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de déclarer vacants pour la mobilité:
 - 4 emplois d'Inspecteur de proximité
 - 2 emplois de Commissaire Chef de service opérationnel et/ou pilote fonctionnel dans le cadre opérationnel,
- de fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après :

CP : la tenue d'une interview devant la Commission locale de sélection pour les emplois d'officier et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.

INP et INPP : la tenue d'une interview avec les différents candidats par le Chef de corps (ou l'officier ou membre du personnel de niveau A auquel ressortit l'emploi vacant) et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.

- de laisser la fixation de la date ultime d'introduction des candidatures et de la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir à la Direction de la Mobilité et de la Gestion du personnel (DGS/DSP) de la Police fédérale, selon son organisation de la procédure.

0050 Infrastructures - Aménagement de l'Hôtel de Police - Clôture - Position de la Zone de Police

Entendu Monsieur ARNAUTS se rappeler que selon la position défendue par le fédéral qui revendique la propriété du terrain, il était convenu de ne pas prendre en charge les dépenses de sécurisation liées audit terrain ;

Entendu Mme DOPPAGNE répondre que si cette position avait été défendue, la sécurisation aurait dû contourner ce terrain, ce qui aurait engendrer un coût supérieur à celui réclamé ; que dès lors cette option n'a pas été retenue ;

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

d'engager comme précédemment les dépenses relatives à 33 % de la dépense totale des frais liés au placement et rehaussement de clôtures en ce compris la partie située le long de la rue Simon Lobet pour un montant de 9.733,04 Euros HTVA, soit 11.766,98 Euros TVAC, conformément au ratio d'indivision fixé réglementairement.

Budget extraordinaire - Allocation n° 330/723-60/07 - « Aménagement en cours d'exécution des bâtiments ».

0051 Infrastructures - MPD - Remplacement de la barrière mobile - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents ;

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 20.000 € - ayant pour objet le remplacement de la barrière d'accès à l'arrière de la Maison de Police de Dison.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:
Budget extraordinaire 2015 - Allocation n° 330/723-60/07 - « Aménagement en cours d'exécution des bâtiments ».

ADOPTE

Le cahier spécial des charges versé au dossier.

0052 Vidéosurveillance - Déplacement de fibres optiques à Dison et à Verviers - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents ;

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 8.855,08 € - ayant pour objet les travaux de modification du câblage informatique de la ZP Vesdre.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.

Seule la firme Fabricom sera consultée.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:
Budget extraordinaire 2015 - Allocation n° 330/742-53 " Achat de matériel informatique ".

ADOPTE

Le cahier spécial des charges versé au dossier.

0053 Equipement fonctionnel - Acquisition de polos bicolores - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 22.120,00 € - ayant pour objet l'acquisition de polos bicolores pour une durée maximale de quatre années.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via un marché stock en procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:
Budget extraordinaire 2015 - Allocation n° 330/744/51-04 - « Achat divers matériel ».

0054 Equipement fonctionnel - Acquisition de la nouvelle chasuble de circulation - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

d'acquérir des chasubles de circulation via le marché fédéral DSA 2011 R3 467 accessible aux zones de police locale pour un montant estimé à 4.660 Euros HTVA, soit 5.638,60 Euros TVAC et d'imputer la dépense au budget extraordinaire 2015, allocation 330/744/51-04 « Achat divers matériel ».

0055 Equipement fonctionnel - Acquisition de windstopper bicolores - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 12.513,60 € - ayant pour objet l'acquisition de windstopper bicolores pour une durée maximale de quatre années.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via un marché stock en procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:
Budget extraordinaire 2015 - Allocation n° 330/744/51-04 - « Achat divers matériel ».

0056 Véhicules - Achat de deux véhicules légers - Détermination du mode de passation du marché

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 20.329,80 EUR - ayant pour objet l'achat de deux Toyota Yaris.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché ouvert conclu par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police locale (marché DSA 2012 R3 692 - Lot 5A).

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:
Budget extraordinaire 2015 - Allocation n°330/743-52 « Achat de véhicules ».

0057 Véhicules - Achat d'un véhicule intermédiaire anonyme - Détermination du mode de passation du marché

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 16.871,62 EUR - ayant pour objet l'achat d'une Volvo V40 essence.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché ouvert conclu par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police locale (marché DSA 2012 R3 671 - Lot 11b).

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:
Budget extraordinaire 2015 - Allocation n°330/743-52 « Achat de véhicules ».

0058 Véhicules - Achat d'un véhicule d'intervention - Détermination du mode de passation du marché

Entendu Monsieur KRIESCHER se demander quelle est la différence entre les véhicules ;

Entendu le Chef de Corps remplaçant répondre que ce véhicule est prévu pour les équipages TRIO, ce qui explique la nécessité d'un véhicule plus robuste et résistant qu'un véhicule prévu pour effectuer des prestations de quartier ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 24.870,88 EUR - ayant pour objet l'achat d'une Volvo XC60 diesel.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché ouvert conclu par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police locale (marché DSA 2012 R3 687 - Lot 53c).

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2015 - Allocation n°330/743-52 « Achat de véhicules ».

0059 Véhicules - Achat d'une moto - Détermination du mode de passation du marché

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 14.329,00 EUR - ayant pour objet l'achat d'une moto BMW R 1200 RT.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché ouvert conclu par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police locale (marché DSA 2012 R3 642 - Lot 73A).

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2015 - Allocation n°330/743-52 « Achat de véhicules ».

0060 Véhicules - Achat d'un combi de Police - Détermination du mode de passation du marché

Retiré.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 05.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 35.

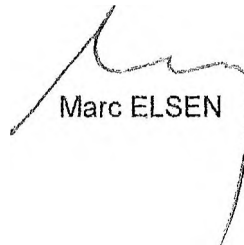
PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire,



Florence DOPPAGNE

Le Président,



Marc ELSEN